



Communiqué du CNIGEM suite à l'article paru sur HOSPIMEDIA le 29/10/20 : « La FNAPSY se retire du CNIGEM à cause de son opacité financière »

Le bureau du Collectif National Inter-GEM (CNIGEM) élu par le CA du 30/10/20 suite à l'AGO du 30/09/20 a validé le renouvellement partiel du CA.

Mandaté par le CA, il exprime ici la position du CNIGEM sur l'article paru sur HOSPIMEDIA le 29/10.

Le CNIGEM a traversé pendant l'exercice annuel passé **une situation très paradoxale** :

- D'une part, il déplore, lors des réunions de ses instances en 2020, un climat de tensions sans précédent avec des incompréhensions, des prises de position péremptoires de certains administrateurs. Cela a abouti, entre autres, au retrait de la FNAPSY, membre de droit du CA du CNIGEM au même titre que Santé Mentale France et l'UNAFAM.
- D'autre part, il se réjouit d'avoir assuré pleinement et clairement sa mission de représentation des GEM, de formation de tous les acteurs des GEM, ainsi que les nombreuses actions de présence et d'accompagnement des GEM, renforcées encore du fait de la crise sanitaire.

Sur le premier point: Un exercice précédent sous tension.

Retrait de la FNAPSY :

Le CNIGEM déplore le départ de la FNAPSY.

Réponse aux allégations « d'opacité financière » :

Chaque année, les comptes du CNIGEM ont été déclarés conformes par un cabinet d'expertise-comptable. Pour 2018, le montant de la subvention allouée pour les formations nécessitait que les comptes soient certifiés par un Commissaire aux Comptes. Afin d'être en conformité avec la législation en vigueur, le CNIGEM a demandé à ce professionnel de valider les comptes des exercices 2018 et 2019. Après un délai de mise en place, il les a déclarés conformes et valides. Ces points ont été approuvés lors de l'AGE et de l'AGO du 30/09/20.

Le CNIGEM favorise l'engagement des adhérents des GEM au sein de son CA:

Les statuts du CNIGEM ont été modifiés en 2018 afin que la représentation des adhérents des GEM soit majoritaire au CA (8 postes sur 15).

Dans le bureau élu lors du CA du 30/10/20, les postes de Président, Trésorier et Secrétaire sont attribués à des adhérents des GEM.

Le CNIGEM : Un espace d'expression de la citoyenneté :

Dans l'esprit même des GEM, le CNIGEM a un fonctionnement participatif et collégial où convergent les compétences et engagements de chacun.

Dire que le Président François Bourges «n'est pas très actif» et que la « présidence effective est assurée par YZ »... est une contre vérité.

Au CNIGEM, le Président assume pleinement son rôle, le Délégué général œuvre pour les missions qui lui sont déléguées. Quant aux administrateurs, ils effectuent les travaux qui leurs sont confiés. Tous participent en coopérant dans un esprit d'entraide au service des GEM.

SMF et l'Unafam ont délégué chacun un représentant de droit au CNIGEM. Ils participent aussi activement et en bonne intelligence à la vie du CNIGEM et à «l'entraide de l'entraide».

L'AG du 30/09/2020 sous tension :

La FNAPSY ainsi que le GEM «Le Passage» représenté par Jonathan Choin qui a réclamé l'annulation de l'AG, n'étaient pas à jour de leur cotisation 2020 et n'ont pas pu participer de fait à l'AG et aux votes. On peut

bien sûr regretter ce fait, mais il faut bien remarquer que la disposition statutaire d'être à jour de sa cotisation est connue de tous.

Patrick Gaidry représentant du GEM Hémisphérique, dont le poste d'administrateur était à renouveler, n'a pas été réélu. Les autres administrateurs rééligibles ont été élus.

Sur le second point : Des missions, des réalisations, des actions, des partenaires.

Des missions de formation. Le CNIGEM a été mandaté depuis 2018 par la CNSA pour des missions de formation des GEM à destination de tous les adhérents, des salariés, des parrains et gestionnaires, qui souhaitent s'impliquer et participer davantage à la vie, au développement et à la pérennité de leur GEM dans l'esprit du cahier des charges des GEM.

Ces formations CNIGEM, conçues et effectuées en collaboration avec l'ANCREAI, ont débuté en janvier 2018 et doivent s'échelonner sur 3 ans. La crise sanitaire a repoussé le délai à 2021. A terme, le CNIGEM et l'ANCREAI publieront un bilan détaillé des formations.

Membre du Comité national de Suivi des GEM Le CNIGEM y est force de proposition et participant actif. A ce titre il a contribué à la rédaction 2016 puis 2019 du cahier des charges des GEM. A ce jour il est très présent aux réunions portant sur les préconisations faites aux GEM pour adapter leurs missions à la dure crise sanitaire qui les impacte. Il communique directement aux GEM les préconisations issues de ces rencontres.

Le CNIGEM est largement présent auprès des GEM pendant la crise sanitaire pour les informer, les accompagner et les aider:

- Newsletters hebdomadaires pendant le confinement,
- Présence auprès des GEM par téléphone et sur son site.
- Mise en place régulière de Visio-rencontres à destination des adhérents des GEM, des salariés des GEM, des parrains, des gestionnaires.
- Envoi de lots de visières gratuits aux GEM.
- Une permanence hebdomadaire sur Paris. Cette permanence a été mise en place en partenariat avec le CEAPSY d'IDF pour rencontrer, communiquer et informer en direct.

Une convention de partenariat avec PSYCHODON Le CNIGEM a pu contribuer ainsi au succès de cet événement en 2020.

Le CNIGEM a mis en place des outils pour se protéger et protéger ses administrateurs :

Dans un souci de protection des personnes, le CA a décidé de se doter d'une «Charte déontologique» et d'un Règlement intérieur. Rédigés en 2020 ils ont été validés en AG ?

Le CNIGEM tire les leçons de la crise qu'il a traversée.

- Il entend ici pouvoir exprimer sereinement auprès des GEM, du public et de tous ses partenaires, son point de vue sur les faits qui lui ont été reprochés, afficher ses valeurs et sa volonté de poursuivre ses missions en toute clarté.
- Il s'engage à encore mieux faire connaître ses missions, actions et fonctionnement.
- Soutenu par l'UNAFAM et Santé Mentale France, il entend avoir très prochainement un dialogue franc et confiant sur tous ces points avec la CNSA et avec Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès des personnes handicapées.

Le 09/11/2020.

Pour le CNIGEM, le bureau : François Bourges, Anne-Marie Guignard, Elsa Rialle, Marie-Jo Siméoni, Marjaan Van Opstal, Dominique Launat.

